

Le Châble, le 13 février 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme Sarah Gard par le bureau d'architecture Jean-Philippe Domingues pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle no 10'674, folio no 101, zone Résidentielle R3, à Versegères, coord. 2'584'190/1'101'370

M. Jean-Paul Vuillemin pour la création d'une ouverture en façade sud à l'étage sur la parcelle no 16463, folio no 92, zone Village V1, à Médières, coord. 2'583'435/1'104'294

M. Armand Corthay pour la pose d'une isolation périphérique, réfection de la toiture et agrandissement de deux ouvertures en façades sur la parcelle no 15'848, folio no 91, zone Village V1, à Fontenelle-Dessus, coord. 2'582'949/1'103'920 (projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

M. et Mme Michaël et Daniela Lima par le bureau d'architecture Rodolphe Perreten pour la construction d'une maison d'habitation et d'un cabanon de jardin sur la parcelle no 11'941, folio no 107, zone Village V2, lieu dit Léonard, coord. 2'584'660/1'100'745

Mme Romaine May Dumoulin pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle no 17'460, folio no 97, zone Résidentielle R3, lieu dit Les Rives, coord. 2'582'725/1'103'470 (projet selon art. 23 LF)

M. Michel Michellod pour la rénovation d'un escalier et du balcon sur la façade sud-est sur la parcelle no 35'946, folio no 88, zone Mayen, lieu dit Bonatchiesse, coord. 2'591'485/1'096'662

M. Marc Carroz par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la construction de 2 habitations et création de forage sur la parcelle no 13'554, folio no 35, zone Résidentielle R3, Les Condémines à Le Sapey, coord. 2'582'745/1'102'120

Mme Hélène Marchet par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la construction d'une habitation mitoyenne et création de forage sur la parcelle no 10'345, folio no 103, zone Résidentielle R3, lieu dit Procharrat, coord. 2'583'910/1'101'800

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.